

Procédure pour ADMISSION aux Fantastiques

1. Remplir la fiche du participant (canevas) et signer les critères et exigences d'admission
2. Envoyer les documents par courriel à l'attention de Sophia Bégin, directrice adjointe :
coordination@lesfantastiquesdemagog.ca
3. Une fois que l'on reçoit les informations de la personne intéressée, ce dossier est classé par ***ordre de priorité** et/ou date que la demande a été faite
4. Nous vous demandons de faire tout de suite **la vérification** auprès du **Transport de la MRC** (819-843-3350) pour vous assurer de sa disponibilité pour vos demandes de journées de fréquentation. **La confirmation de date de début se fera suite à l'inscription.**
5. Quand nous évaluons qu'une place est disponible et que la personne cadre dans nos critères d'admission, nous communiquons avec le parent ou ***le responsable**
6. **Inscription** : Une **rencontre** sera alors prévue avec la personne, son responsable et la coordonnatrice du service à la clientèle pour faire la visite des lieux, discuter de la mission, des activités et des différentes procédures et faire l'inscription aux activités.
7. Une fois l'inscription faite et les journées de fréquentation établies au centre de jour Les Fantastiques, nous confirmerons la date début des activités par **courriel** avec le **Transport de la MRC et le responsable.**
8. Une période de probation est prévue pour permettre une évaluation de la personne à son nouvel environnement.

***L'ordre de priorité** est donné aux personnes résidant sur le territoire de la MRC Memphrémagog. Les personnes référées par le système de santé et les familles naturelles sont prioritaires.

***Le responsable** : Une personne qui fait le lien entre l'organisme et le participant et ce, même si la personne est autonome (obligatoire)

Membres -utilisateurs

Pour devenir membre-utilisateur (à la semaine ou pour une activité), une cotisation annuelle est exigée. Si la personne choisit de fréquenter le centre de façon régulière (comme participant à la semaine), des frais de fréquentation mensuels seront appliqués en fonction du nombre de journées inscrites.